



2025

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.



La Sonnaz
Commune de La Sonnaz

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et l'**application**

Déchets encombrants

Une benne est à disposition des ménages une semaine par mois pour tout objet ou matériel incinérable d'un volume supérieur à 35 litres, tel que mobilier usagé (armoires démontées, tables, chaises, matelas, tapis), matériaux en plastique (bidons et bouteilles de plus de 2 litres), sagex, skis, etc. Les sacs poubelles sont interdits.

A l'heure de mettre sous presse, les dates de dépôts des déchets encombrants ne nous sont pas encore connues. Dès qu'elles le seront, elles seront consultables sur notre site **www.lasonnaz.ch/services/collecte des déchets**.

Déchets verts

Les déchets verts de maximum 3 mètres de long et 20 centimètres de diamètre tels que gazon, feuilles, plantes, déchets de jardin, produit de la taille des arbres, haies et arbustes sont à déposer à la déchetterie de Belfaux.

Les particuliers qui mandatent des entreprises pour effectuer les travaux de jardin et qui souhaitent éliminer les déchets à l'emplacement réservé dans notre déchetterie sont priés de demander le formulaire idoine à l'Administration communale. Les sachets soi-disant biodégradables sont interdits.

Déchets inertes

Une benne est à disposition des ménages toute l'année à la déchetterie. Le volume des dépôts est limité à 50 litres maximum.

Sacs officiels

IMPORTANT : pour les ordures ménagères, seuls les sacs de l'entente intercommunale **SACCO** sont à utiliser. Ils peuvent être achetés à Belfaux, chez **Migros** (sacs et clips), **Coop Pronto** (sacs et clips), **Pizzeria Le Tigulet** (sacs et clips), **Denner** (sacs).

Contact et infos

Commune de La Sonnaz

Route du Moulin 49
1782 Lossy
026 475 23 53
admin@lasonnaz.ch
www.lasonnaz.ch

Déchets organiques

Les propriétaires ayant une grande quantité de déchets organiques (taille des arbres et haies) ou qui font appel à une entreprise spécialisée (paysagiste) pour faire ce travail sont priés de remplir le formulaire adéquat pour pouvoir amener cette marchandise à la déchetterie de Belfaux. Ce formulaire est disponible auprès de notre Administration communale.

Déchetterie de Belfaux

Horaires d'hiver

Lu : 16h00 - 18h00
Ma : 09h00 - 11h00
Me : 16h30 - 18h30
Je : fermé
Ve : 15h00 - 18h00
Sa : 09h00 - 11h30 / 13h30 - 16h00

Horaires d'été

Lu : 16h00 à 18h00
Ma : 09h00 - 11h00
Me : 17h00 - 20h00
Je : fermé
Ve : 15h00 - 18h00
Sa : 09h00 - 11h30 / 13h30 - 16h00

Où trouver la déchetterie de Belfaux?

A la Route des Prés à Belfaux, à côté de la buvette du terrain de football.
Responsable : M. Guy Stern 079 389 37 94.





2025

Calendrier

La Sonnaz - Commune de La Sonnaz

Début des tournées : 07h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						
M			1			
M 1	Nouvel-An		2			
J 2	Lendemain de Nouvel-An		3	1		
V 3			4	2		
S 4	1	1	5	3		
D 5	2	2	6	4		1
L 6	3	3	7		5	
M 7	4	4	8		6	3
M 8	5	5	9		7	4
J 9	6	6	10		8	5
V 10	7	7	11		9	6
S 11	8	8	12		10	7
D 12	9	9	13		11	8
L 13		10		14	12	9
M 14		11	11	15	13	10
M 15		12	12	16	14	11
J 16		13	13	17	15	12
V 17		14	14	18	Vendredi-Saint	13
S 18		15	15	19		14
D 19		16	16	20		15
L 20		17	17	21	Lundi de Pâques	16
M 21		18	18	22		17
M 22		19	19	23		18
J 23		20	20	24		19
V 24		21	21	25		20
S 25		22	22	26		21
D 26		23	23	27		22
L 27		24		28	26	23
M 28		25	25	29	27	24
M 29		26	26	30	28	25
J 30		27	27		29	26
V 31		28	28		30	27
S			29		31	28
D			30			29
L			31			30
M						



2025

Calendrier

La Sonnaz - Commune de La Sonnaz

Début des tournées : 07h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L			1			1 
M 1			2			2
M 2			3	1		3
J 3			4	2		4
V 4		1 Fête nationale	5	3		5
S 5		2	6	4	1 Toussaint	6
D 6		3	7	5	2	7
L 7		4	8 	6 	3 	8 Immaculée Conception
M 8		5	9	7	4	9
M 9		6	10	8	5	10
J 10		7	11	9	6	11
V 11		8	12	10	7	12
S 12		9	13	11	8	13
D 13		10	14	12	9	14
L 14 		11 	15	13	10	15 
M 15		12	16	14	11	16
M 16		13	17	15	12	17
J 17		14	18	16	13	18
V 18		15 Assomption	19	17	14	19
S 19		16	20	18	15	20
D 20		17	21	19	16	21
L 21		18	22 	20 	17 	22
M 22		19	23	21	18	23
M 23		20	24	22	19	24
J 24		21	25	23	20	25 Noël
V 25		22	26	24	21	26 Saint Etienne
S 26		23	27	25	22	27
D 27		24	28	26	23	28
L 28 		25 	29	27	24	29 
M 29		26	30	28	25	30
M 30		27		29	26	31
J 31		28		30	27	
V		29		31	28	
S		30			29	
D		31			30	
L						
M						



Comment bien **trier** ?



Aérosols

A la déchetterie, à l'endroit prévu à cet effet.



Aluminium

A la déchetterie, dans la benne mise à disposition. Ne doivent pas être souillés d'une autre substance. Sont exclus tous les emballages comprenant du plastique ou de l'aluminium.



Appareils électriques et électroniques

A la déchetterie, dans le conteneur prévu à cet effet. Pour tous types d'appareils électroménagers et électriques.



Batteries d'autos

A la déchetterie, à l'endroit prévu à cet effet.



Berlingots / Briques à boissons

Non déposables à la déchetterie. A déposer dans le sac poubelle SACCO.



Bois

A la déchetterie. Une benne est à disposition une semaine par mois lors des déchets encombrants. Pour tout objet en bois.



Boîtes de conserve (fer-blanc / tôle d'acier)

A la déchetterie, dans la benne mise à disposition : boîtes de conserve et boîtes de boissons. Les boîtes et autres contenants doivent être propres et les étiquettes enlevées.



Capsules en alu

A la déchetterie, dans le conteneur prévu à cet effet. Uniquement pour les capsules type "Nespresso" en aluminium. Les autres capsules sont à déposer dans le sac poubelle SACCO.



Déchets de chantier

Non déposables à la déchetterie. Les déchets de chantier provenant de constructions, rénovations doivent être éliminés via une benne de chantier ou amenés directement à SFR à Châtillon.



Déchets compostables ménagers

A la déchetterie, dans la benne mise à disposition (déchets de cuisine, tels que épluchures, restes de fruits et légumes, marcs de café ou de thé, coquilles d'œuf). Tout élément cuit n'est pas accepté.



Déchets encombrants combustibles

A la déchetterie. Une benne est à disposition une semaine par mois pour tout objet ou matériel incinérable d'un volume supérieur à 35 litres. Le métal devra être séparé et déposé dans une autre benne.



Déchets inertes (petites quantités)

A la déchetterie, dans la benne prévue à cet effet. Les matériaux tels que céramique, carrelage, briques, tuiles, terre remblai, pierres de jardin, sont acceptés jusqu'à 50 litres.



Déchets de jardin

A la déchetterie. Sont acceptés : gazon, feuilles, plantes, produit de la taille des arbres, haies et arbustes. Remarque: si une entreprise est mandatée pour ces travaux, voir infos générales.



Dépouilles d'animaux

Non déposables à la déchetterie. Les cadavres et déchets d'abattage d'animaux doivent être apportés dans un centre de collecte officiel.



Ferraille (objets métalliques)

A la déchetterie, dans la benne prévue à cet effet. Remarque: vélos sans les pneus.



Flacons en plastique avec bouchon

A la déchetterie, dans la benne des déchets encombrants (bidons et bouteilles de plus de 2 litres). Les bidons et bouteilles de moins de 2 litres sont à mettre dans le sac poubelle SACCO.



Huiles minérales et végétales

A la déchetterie, dans l'emplacement prévu à cet effet.



Litière de chat

Non déposable à la déchetterie. A déposer dans le sac poubelle SACCO.



Médicaments

Ne sont pas déposables à la déchetterie. A rapporter dans une pharmacie.



Ordures ménagères

Dans les conteneurs ou le lundi, au bord de la route. Seuls les sacs poubelle officiels (SACCO) peuvent y être déposés. Les couches-culottes peuvent être mises dans des sacs plastique transparents.



Papier et carton

A la déchetterie, dans la benne prévue à cet effet. Ne doivent pas être souillés d'une autre substance. Sont exclus tous les emballages comprenant du plastique ou de l'aluminium.



Peintures

Non déposables à la déchetterie. Les peintures, solvants, déchets toxiques ou autres doivent être remis au fournisseur.



PET

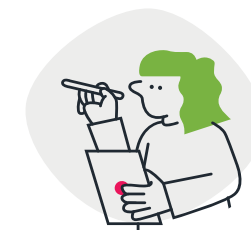
A la déchetterie, dans l'emplacement prévu à cet effet. Uniquement pour les emballages de boissons portant le sigle PET. Diminuez le volume en aplatisant les bouteilles.



Piles et accumulateurs

A la déchetterie, à l'emplacement prévu à cet effet ou dans les points de vente.

Les types de déchets



Plastiques agricoles

Non déposables à la déchetterie. Ils peuvent être déposés chez SFR à Châtillon (026 401 25 15) ou à la SAIDF à Posieux (026 409 73 33), les frais sont à la charge du déposant.



Pneus

Non déposables à la déchetterie. Les pneus sont repris par les garagistes et les services Pneus.



Textiles et chaussures

A la déchetterie, dans le conteneur prévu à cet effet. Tous les vêtements et tissus doivent être propres. Les chaussures récupérables sont à attacher par paire.



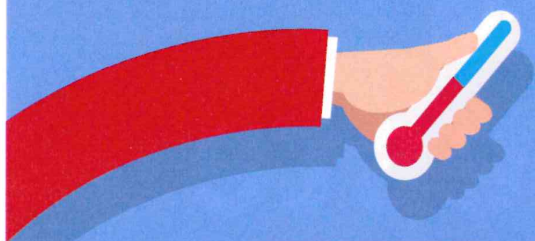
Tubes lumineux (néon) / LED

A la déchetterie, dans la palette prévue à cet effet ou dans les points de vente.



Verre

A la déchetterie, dans le conteneur prévu à cet effet. Sans bouchon, sans capsule, sans couvercle ou autres éléments n'étant pas du verre.



Chauffage

Tempérer vos pièces de jour à 21° et de nuit à 18°, aérer pendant 10 minutes au maximum, fermer les impostes en hiver...

Électricité

Éteindre les lumières, mettre les appareils sur off, remplacer les vieilles ampoules par des LED, installer des minuteries...



notre geste

votre geste

pour économiser de l'énergie



Bâtiment

Isoler les façades, poser des fenêtres à triple vitrage, monter des panneaux solaires, installer une pompe à chaleur...

Mode de vie

Dégivrer votre congélateur, couvrir vos casseroles, laver la lessive à 30° ou 40°, laisser refroidir les aliments avant de les mettre au frigo...



notregestevotregeste.ch



SACS À CROTTES À LA DOUBELLE, PAS DANS LA NATURE!

